

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE CONTRAT PROFESSIONNEL

2022 / 2023

PÔLE
COIFFURE
BIEN-ÊTRE

MÉTÍERS DE LA COIFFURE

Spécialiste du soin des cheveux, le **coiffeur** exerce un métier technique (coupe, couleur, brushing, permanente, chignon, mise en plis, pose de postiches...) qui exige du goût et un certain sens artistique.

Il maîtrise les techniques de coupes les plus modernes, traite et soigne les différentes natures de cheveux.

Outre sa maîtrise des techniques, il joue sur son sens de l'esthétique et de la dextérité. Ainsi styliste-visagiste, le coiffeur conseille le client pour une coupe ou une couleur en tenant compte de ses envies, de sa personnalité et de la morphologie de son visage.

Créatif, le coiffeur n'en est pas moins commerçant. La coiffure exige un sens commercial affirmé et d'excellentes qualités relationnelles afin de satisfaire au mieux les clients.

TÂCHES

- **Assurer** l'accueil physique et téléphonique
- **Prendre** les rendez-vous
- **Conseiller** le client dans le choix de sa coiffure
- **Effectuer** le shampoing, la coupe, la coloration, la permanente, le coiffage
- **Vendre** des produits de beauté ou capillaires, des accessoires...

QUALITÉS REQUISES

- Être **souriant**
- Savoir **s'adapter** à la clientèle
- Faire preuve de **discretion**
- Être **à l'écoute**
- Être **créatif**
- **Avoir des relations** avec d'autres professionnels
- Aimer **le contact** avec la clientèle

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- > Avoir entre **16 et 25 ans révolus**
- > Être **demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus**
- > Avoir **validé un diplôme de niveau IV ou à minima les épreuves des enseignements généraux** (Mathématique, histoire, géographie, français) afin d'en être dispensé.

CONDITION DE RECRUTEMENT ET STATUT

Avoir signé un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut de salarié.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de Handicap.

AUTRES SITUATIONS : CONTACTEZ-NOUS !

Pôle Coiffure Bien-être
117 rue de Nexon
87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 79 66 41
polecoiffurebienetre@gmail.com
www.polecoiffurebienetre.com



CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE CONTRAT PROFESSIONNEL

ORGANISATION

- Durée de la formation : **1 an**
- Début et fin de la formation : **Du 06/09/2022 au 30/06/2023**
- Rythme moyen de l'alternance :

Par semaine : 14h00 à l'école et 21h00 en entreprise sur 26 semaines
> jours à l'école à voir selon le planning des cours.

- Diplôme : **Certificat d'Aptitude Professionnelle**
- Présence au CFA : **364 heures annuelles (soit 20% maximum du temps de travail), soit 26 semaines sur l'année**
- Matières enseignées :

Pas d'enseignement général

Enseignement professionnel :

> Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués

VALIDATION DE LA CERTIFICATION

POSSIBILITÉ DE VALIDER DES BLOCS DE COMPÉTENCES

OUI :

- en VAE
- en formation continue
- en formation diplômante

6 BLOCS DE COMPÉTENCE :

- Réaliser des prestations de coiffure,
- Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise,
- Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique,
- Mathématiques – Physique-chimie,
- Education physique et sportive,
- Langues vivantes

ÉQUIVALENCE DU DIPLÔME

OUI pour les diplômes validés au sein de la communauté européenne.

Sinon, étude du dossier au cas par cas.

Pour demander une équivalence : <https://www.ciep.fr/enic-naric-france>

PASSERELLES

L'obtention du CAP Coiffure peut être une passerelle pour accéder :

- Première générale ou technologique
- Terminale générale ou technologique

DÉBOUCHÉS

Possibilité de poursuivre sa formation vers :

- > un **Brevet Professionnel Coiffure** (durée 2 ans)
- > Une **Mention Complémentaire Coiffure, Coupe Couleur** (durée 1 an)

Avec un CAP, **accès direct dans la vie professionnelle**. Le titulaire du CAP peut exercer en tant que coiffeur à domicile et travailler dans de nombreux établissements : salons de coiffure, barber shops, instituts de beauté, entreprise de production et de distribution de produits capillaires, le milieu de la mode, du spectacle et de l'audiovisuel, hôpitaux, maisons de retraites...

Pour devenir responsable d'un salon de coiffure, le Brevet Professionnel Coiffure est obligatoire.

RÉMUNÉRATIONS (BRUT)

Âge du jeune	Niveau de formation inférieur au BAC	Niveau de formation supérieur au BAC
de 16 à 20 ans	55% du SMIC - 874,20 €	65% du SMIC - 1033,15 €
de 21 à 25 ans	70% du SMIC - 1112,62 €	80% du SMIC - 1271,57 €
Personne sans emploi âgée de 26 ans et plus	100 % du SMIC - 1589,47 €	

Aides au premier équipement sous conditions

Pour toutes informations relatives à notre école et personnaliser votre projet de formation :

Pôle Coiffure Bien-être - 117 rue de Nexon - 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 79 66 41 - polecoiffurebienetre@gmail.com - www.polecoiffurebienetre.com